

Rapport de repérage du plomb avant travaux



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Montmerle Route de Chatelus
42260 ST MARTIN LA SAUVETE (France)

Propriétaire

Commune de Saint Martin la Sauveté
Rue de l'Eglise
42260 ST MARTIN LA SAUVETE (France)

Demandeur

Commune de Saint Martin la Sauveté
Rue de l'Eglise
42260 ST MARTIN LA SAUVETE (France)

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : **OUI** Démolition : **NON**

Programme des travaux : Voir chapitre I.3

Date du rapport : 05/07/2022

Date de visite : 14/06/2022

Nombre de pages : 38

Fait à : 69003 LYON

Référence du dossier :
2206CRALY2212606RMA

Auteur du rapport :

Roger MARTINEZ

Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence

n° 8119466

Délivré par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION France

Contrat d'assurance : AXA / n°
37503519275087 / échéance 31/12/2022

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I.	CADRE DE LA MISSION	3
1.	Objet de la mission.....	3
2.	Références réglementaires et normatives.....	3
3.	Programme des travaux du donneur d'ordre.....	4
4.	Périmètre du repérage (locaux et parties de locaux concernés)	4
	PARTIES D'IMMEUBLES VISITEES.....	4
	PARTIES D'IMMEUBLES NON VISITEES	5
5.	Description du bien	5
II.	METHODOLOGIE EMPLOYEE.....	6
1.	Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb.....	6
2.	Stratégie de mesurage	6
3.	Présentation des résultats.....	7
III.	PROTOCOLE DU REPERAGE	7
1.	Identification des locaux	7
2.	Identification des zones.....	7
3.	Identification des revêtements.....	7
4.	Identification des unités de repérage et substrat.....	8
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE.....	9
V.	DEROULEMENT DE LA MISSION.....	10
1.	Prestations réalisées :	10
2.	Personnes présentes lors de la visite :	10
3.	Informations complémentaires sur la visite	10
	Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :	10
	Autres informations sur le déroulement de la mission :	10
4.	Rapports précédemment réalisés communiqués à Socotec dans le cadre de la présente mission.....	10
5.	Plans des parties d'immeuble concernées par la mission.....	10
VI.	RESULTATS DETAILLES	11
	Annexe 1 - REPERAGE DES LOCAUX	26
	Annexe 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	30
	Annexe 3 - NOTICE D'INFORMATION	32
	Annexe 4 - CERTIFICAT DE COMPETENCES.....	35
	Annexe 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE.....	36
	Annexe 6 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF	37
	Annexe 7 - PV ANALYSES.....	38

I. CADRE DE LA MISSION

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés, directement ou indirectement, au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces revêtements, matériaux et produits peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

La recherche se limite aux revêtements, matériaux et produits impactés, directement ou indirectement, par les travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux tels que:

- Peintures, enduits, vernis, papiers (comprenant une feuille de plomb entrecollée), tissus muraux peints, colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées)
- Feuilles de plomb laminé (couverture, accessoire de couverture ou d'étanchéité, isolation phonique), canalisations en plomb, sertissage de vitraux, câbles gainés de plomb, éléments décoratifs en plomb etc.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- > Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- > Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
- > Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- > Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction

3. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Ce paragraphe est consacré à la description détaillée des travaux envisagés afin de permettre au diagnostiqueur de définir la stratégie de mesures la plus adaptée. En l'absence de programme détaillé fourni par le donneur d'ordre, notre responsabilité ne saurait être engagée sur la stratégie de mesure ou le périmètre de repérage établi.

TABLEAU DE RECENSEMENT DES TRAVAUX ÉTABLI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante

DOCUMENTS DEMANDES :

Documents demandés	Documents remis
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	
Plans	
Programme des travaux	

4. PERIMETRE DU REPERAGE (LOCAUX ET PARTIES DE LOCAUX CONCERNES)

PARTIES D'IMMEUBLES VISITEES

Niveaux	Locaux
Rdc	Entrée
Rdc	Cuisine
Rdc	Séjour
Rdc	Buanderie
Rdc	Salle de bain
Rdc	Cellier
Rdc	Wc 1
Rdc	Douche
	Escaliers
1er étage	Couloir
1er étage	Chambre 1
1er étage	Chambre 2
1er étage	Chambre 3
1er étage	Chambre 4
1er étage	Débarras
1er étage	Wc 2
	Façade habitation
	Grange 1
	Grange 2
	Local
	Toiture grange 1
	Toiture grange 2
	Façade grange 1
	Grenier grange 2

PARTIES D'IMMEUBLES NON VISITEES

Niveaux	Locaux
	Toiture habitation
	Combles

5. DESCRIPTION DU BIEN

Activité principale de l'immeuble : Habitation (maison individuelle)

Année de construction : < 1949

II. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb ont été réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment, et selon les modalités de la norme NF X 46-035.

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux, produits et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil est réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

En cas d'impossibilité de mesure par fluorescence X sur le revêtement, matériau, produit visé, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb total.

En cas d'unité de repérage située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au donneur d'ordre de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre à l'opérateur de repérage de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Il appartient également au donneur d'ordre de procéder aux opérations de démontage des éléments masquant les revêtements ou matériaux concernés par le périmètre de repérage et de faire procéder au démontage nécessitant des outillages et / ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

1. VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB

En l'absence de valeur-seuil réglementaire de prise en compte du risque plomb dans le cadre de cette mission, le présent rapport n'a pas vocation à conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

Il appartient aux donneurs d'ordre et entreprises intervenantes de choisir la technique d'intervention la moins polluante et de définir les mesures de prévention des risques et d'hygiène adaptées à chaque situation de travail.

Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique les valeurs élevées mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles ($< 1\text{mg/cm}^2$) peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaings,...).

2. STRATEGIE DE MESURAGE

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet de mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Le nombre de mesures est défini selon l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux.

Pour une unité de repérage définie, au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents, l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'unité de repérage définie initialement est décomposée en plusieurs unités de repérage distinctes et les mesures sont complétées jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Ces mesures sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...). Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, il est procédé à des mesures complémentaires.

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- > La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

Les unités de repérage (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet de mesures sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures.

Nota : Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction.

III. PROTOCOLE DU REPERAGE

1. IDENTIFICATION DES LOCAUX

L'auteur du constat dresse la liste détaillée :

- des locaux ;
- des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures etc.).

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- > chaque palier ;
- > chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers ;
- > gaine d'ascenseur.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée.

2. IDENTIFICATION DES ZONES

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de repérage (porte, fenêtre, ...) peut être associée à une « zone ».

3. IDENTIFICATION DES REVETEMENTS

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectuée, leur recherche n'a pas été incluse dans le domaine d'application de la norme NF X 46 035 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements, matériaux et produits de construction.

Sauf demande du donneur d'ordre, il n'est pas réalisé de mesures sur ces matériaux.

4. IDENTIFICATION DES UNITES DE REPERAGE ET SUBSTRAT

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de repérage à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous. L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de repérage par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de repérage.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

Une unité de repérage définit soit :

- Un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- Un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Une unité de repérage se définit a minima avec les critères suivants : le niveau, le local, la zone, le produit ou matériau, le substrat, le revêtement.

Peuvent constituer une seule et même unité de repérage :

- > l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- > l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local ;
- > une porte et son huisserie dans un même local ;
- > une fenêtre et son huisserie dans un même local ;
- > l'ensemble des modénatures d'une façade.

Constituent des unités de repérage distinctes :

- > les différents murs d'une même pièce ;
- > des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- > les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- > des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte, d'une fenêtre, d'une cloison mobile... car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- > une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de repérage.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de repérage distinctes :

- > l'ensemble des marches ;
- > l'ensemble des contremarches ;
- > l'ensemble des balustres ;
- > le limon ;
- > la crémaillère ;
- > la main courante ;
- > le plafond.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTROMETRE

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX	
N° de série de l'appareil	7-0799	
Nature du radionucléide	Cd109	
Date du dernier chargement de la source	16/02/2021 00:00:00	Activité à cette date et durée de vie : 850 Mbq
Autorisation ASN (DGSNR) Remplacé par Déclaration au 1 ^{er} Janvier 2019	N° T690961	Date de déclaration 07/02/2022 00:00:00
	Date de fin de validité de l'autorisation Déclaration ASN / m à j 2022	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DELATTRE Olivier	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	BOUQUETStéphane	

Étalon : NIST SRM2573 1.04mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	14/06/2022	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	430	14/06/2022	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Ces vérifications sont effectuées selon les modalités définies par le fabricant de l'appareil.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES :

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des revêtements, matériaux, produits susceptibles de contenir du plomb concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Mesures, avec un appareil à fluorescence X, de la concentration en plomb des revêtements, matériaux, produits repérés.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
- Enregistrement des données sur les revêtements, produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE :

Accompagnateur(s) :
> Société ORESTE

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

Les locaux étaient-ils habités lors de la visite ? NON

Autres informations sur le déroulement de la mission :

Néant

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche de plomb déjà réalisés	Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Batiment	Etage
RDC	RDC
Etage	Etage
Croquis 3	Croquis 3
Etage 2	Etage 2

VI. RESULTATS DETAILLES

Analyses par fluorescence X :

Rdc - Entrée

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
2	Mur	A	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
3					0,01	=0u<0,1	
4	Mur	B	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
5					0,01	=0u<0,1	
6	Mur	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
7					0,01	=0u<0,1	
8	Mur	D	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
9					0,01	=0u<0,1	
10	Plafond		Bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
11					0,01	=0u<0,1	
12	Plinthes		Bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
13					0,01	=0u<0,1	
14	Cimaise		Bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
15					0,01	=0u<0,1	
16	Embrasure (E1)	A	Béton	Peinture	0,01	=0u<0,1	
17					0,01	=0u<0,1	
18	Volet intérieur (V1)	A	Métal	Peinture	1.5	=0u<0,1	
19					1.8	=0u<0,1	
20	Volet extérieur (V1)	A	Métal	Peinture	2.1	=0u<0,1	
21					1.3	=0u<0,1	
22	Porte (P1)	A	Bois	Vernis	0,01	=0u<0,1	
23					0,01	=0u<0,1	
24	Porte (P2)	B	Bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
25					0,01	=0u<0,1	
26	Porte (P3)	C	Bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
27					0,01	=0u<0,1	
28	Porte (P4)	D	Bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
29					0,01	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 14

Rdc - Cuisine

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
30	Mur	A	Enduit ciment	Peinture	0,01	=ou<0,1	
31					0,01	=ou<0,1	
32	Mur	B	Enduit ciment	Peinture	0,01	=ou<0,1	
33					0,01	=ou<0,1	
34	Mur	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=ou<0,1	
35					0,01	=ou<0,1	
36	Mur	D	Enduit ciment	Peinture	0,01	=ou<0,1	
37					0,01	=ou<0,1	
38	Plafond		Bois	vernis	0,01	=ou<0,1	
39					0,01	=ou<0,1	
40	Fenêtre intérieure (F1)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
41					0,01	=ou<0,1	
42	Fenêtre extérieure (F1)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
43					0,01	=ou<0,1	
44	Fenêtre intérieure (F2)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
45					0,01	=ou<0,1	
46	Fenêtre extérieure (F2)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
47					0,01	=ou<0,1	
48	Embrasure (E1)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
49					0,01	=ou<0,1	
50	Embrasure (E2)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
51					0,01	=ou<0,1	
52	Porte (P1)	A	Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
53					0,01	=ou<0,1	
54	Porte (P2)	C	Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
55					0,01	=ou<0,1	
56	Volet intérieur (V1)	B	Métal	Peinture	1.4	=ou<0,1	
57					1.1	=ou<0,1	
58	Volet extérieur (V1)	B	Métal	Peinture	1.7	=ou<0,1	
59					1.5	=ou<0,1	
60	Volet intérieur (V2)	B	Métal	Peinture	1.3	=ou<0,1	
61					2.1	=ou<0,1	
62	Volet extérieur (V2)	B	Métal	Peinture	1.9	=ou<0,1	
63					1.4	=ou<0,1	
64	Plinthes		Béton	Peinture	0,01	=ou<0,1	
65					0,01	=ou<0,1	
66	Cimaise		bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
67					0,01	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 19

Rdc - Séjour

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
68	Mur	A	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
69					0,01	=ou<0,1	
70	Mur	B	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
71					0,01	=ou<0,1	
72	Mur	C	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
73					0,01	=ou<0,1	
74	Mur	D	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
75					0,01	=ou<0,1	
76	Plafond		bois	vernis	0,01	=ou<0,1	
77					0,01	=ou<0,1	
78	Plafond		bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
79					0,01	=ou<0,1	
80	Embrasure (E1)	A	Béton	Toile peinte	3.2	=ou<0,1	
81					2.8	=ou<0,1	
82	Embrasure (E2)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
83					0,01	=ou<0,1	
84	Fenêtre intérieure (F1)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
85					0,01	=ou<0,1	
86	Fenêtre extérieure (F1)	B	Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
87					0,01	=ou<0,1	
88	Volet intérieur (V1)	B	Métal	peinture	1.5	=ou<0,1	
89					2.2	=ou<0,1	
90	Volet extérieur (V1)	B	Métal	peinture	2.5	=ou<0,1	
91					1.8	=ou<0,1	
92	Porte (P1)	A	Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
93					5.6	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 13

Rdc - Salle de bain

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
94	Mur	A	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
95					0,01	=0u<0,1	
96	Mur	B	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
97					0,01	=0u<0,1	
98	Mur	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
99					0,01	=0u<0,1	
100	Mur	D	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
101					0,01	=0u<0,1	
102	Fenêtre intérieure (F1)	C	bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
103					0,01	=0u<0,1	
104	Fenêtre extérieure (F1)	C	bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
105					0,01	=0u<0,1	
106	Porte (P1)	A	Bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
107					0,01	=0u<0,1	
108	Porte (P2)	B	Bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
109					0,01	=0u<0,1	
110	Porte (P3)	D	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
111					0,01	=0u<0,1	
112	Porte (P4)	D	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
113					0,01	=0u<0,1	
114	Plafond		bois	vernis	0,01	=0u<0,1	
115					0,01	=0u<0,1	
116	Embrasure (E1)	A	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
117					0,01	=0u<0,1	
118	Embrasure (E2)	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
119					0,01	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 13

Rdc - Cellier

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
120	Mur	A	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
121					0,01	=0u<0,1	
122	Mur	B	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
123					0,01	=0u<0,1	
124	Mur	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
125					0,01	=0u<0,1	
126	Mur	D	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
127					0,01	=0u<0,1	
128	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
129					0,01	=0u<0,1	
130	Fenêtre intérieure (F1)	C	bois	Vernis	0,01	=0u<0,1	
131					0,01	=0u<0,1	
132	Fenêtre extérieure (F1)	C	bois	Vernis	0,01	=0u<0,1	
133					0,01	=0u<0,1	
134	Plafond		bois		0,01	=0u<0,1	
135					0,01	=0u<0,1	
136	Embrasure (E1)	C	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
137					0,01	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 9

Rdc - Wc 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
138	Mur	A	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
139					0,01	=0u<0,1	
140	Mur	B	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
141					0,01	=0u<0,1	
142	Mur	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
143					0,01	=0u<0,1	
144	Mur	D	Enduit ciment	Peinture	0,01	=0u<0,1	
145					0,01	=0u<0,1	
146	Plafond		bois	vernis	0,01	=0u<0,1	
147					0,01	=0u<0,1	
148	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
149					0,01	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 6

Rdc - Douche

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
150	Mur	A	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
151					0,01	=0u<0,1	
152	Mur	B	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
153					0,01	=0u<0,1	
154	Mur	C	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
155					0,01	=0u<0,1	
156	Mur	D	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
157					0,01	=0u<0,1	
158	Plafond		bois	vernis	0,01	=0u<0,1	
159					0,01	=0u<0,1	
160	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
161					0,01	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 6

Rdc - Buanderie

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
162	Mur	A	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
163					0,01	=0u<0,1	
164	Mur	B	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
165					0,01	=0u<0,1	
166	Mur	E	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
167					0,01	=0u<0,1	
168	Mur	F	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
169					0,01	=0u<0,1	
170	Mur	C	Bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
171					0,01	=0u<0,1	
172	Mur	D	Bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
173					0,01	=0u<0,1	
174	Plafond		bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
175					0,01	=0u<0,1	
176	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
177					0,01	=0u<0,1	
178	Porte (P2)	D	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
179					0,01	=0u<0,1	
180	Embrasure (E1)	F	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
181					0,01	=0u<0,1	
182	Fenêtre intérieure (F1)	F	bois	vernis	0,01	=0u<0,1	
183					0,01	=0u<0,1	
184	Fenêtre extérieure (F1)	F	bois	vernis	0,01	=0u<0,1	
185					0,01	=0u<0,1	
186	Volet intérieur (V1)	F	Métal	peinture	1.7	=0u<0,1	
187					1.5	=0u<0,1	
188	Volet extérieur (V1)	F	Métal	peinture	1.9	=0u<0,1	
189					0,01	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 14

Escaliers

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
190	Marches		Bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
191					0,01	=ou<0,1	
192	Contremarches		Bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
193					0,01	=ou<0,1	
194	Faux Limon		Bois	Peinture	2.8	=ou<0,1	
195					2.2	=ou<0,1	
196	Crémaillère		Bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
197					0,01	=ou<0,1	
198	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
199					0,01	=ou<0,1	
200	Mur	A	Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
201					0,01	=ou<0,1	
202	Mur	B	Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
203					0,01	=ou<0,1	
204	Mur	B	Enduit ciment	peinture	0,01	=ou<0,1	
205					0,01	=ou<0,1	
206	Mur	D	Enduit ciment	peinture	0,01	=ou<0,1	
207					0,01	=ou<0,1	
208	Plafond		Plâtre	Peinture	0,01	=ou<0,1	
209					0,01	=ou<0,1	
210	Main courante		Bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
211					0,01	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 11

1er étage - Couloir

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
212	Plinthes		Bois	peinture	2.8	=ou<0,1	
213					2.5	=ou<0,1	
214	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
215					0,01	=ou<0,1	
216	Porte (P2)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
217					0,01	=ou<0,1	
218	Porte (P3)	D	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
219					0,01	=ou<0,1	
220	Porte (P4)	E	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
221					0,01	=ou<0,1	
222	Porte (P5)	E	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
223					0,01	=ou<0,1	
224	Porte (P6)	E	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
225					0,01	=ou<0,1	
226	Poutre plafond		Bois	Peinture	2.2	=ou<0,1	
227					1.7	=ou<0,1	
228	Mur	A	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
229					0,01	=ou<0,1	
230	Mur	B	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
231					0,01	=ou<0,1	
232	Mur	C	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
233					0,01	=ou<0,1	
234	Mur	D	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
235					0,01	=ou<0,1	
236	Mur	E	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
237					0,01	=ou<0,1	
238	Mur	F	Plâtre	Toile peinte	0,01	=ou<0,1	
239					0,01	=ou<0,1	
240	Cimaise		bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
241					0,01	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 15

1er étage - Chambre 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
242	Mur	A	plâtre	Tapisserie	0,01	=0u<0,1	
243					0,01	=0u<0,1	
244	Mur	B	plâtre	Tapisserie	0,01	=0u<0,1	
245					0,01	=0u<0,1	
246	Mur	C	plâtre	Tapisserie	0,01	=0u<0,1	
247					0,01	=0u<0,1	
248	Mur	D	plâtre	Tapisserie	0,01	=0u<0,1	
249					0,01	=0u<0,1	
250	Mur	E	plâtre	Tapisserie	0,01	=0u<0,1	
251					0,01	=0u<0,1	
252	Mur	F	plâtre	Tapisserie	0,01	=0u<0,1	
253					0,01	=0u<0,1	
254	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
255					0,01	=0u<0,1	
256	Porte (P2)	B	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
257					0,01	=0u<0,1	
258	Fenêtre intérieure (F1)	E	bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
259					0,01	=0u<0,1	
260	Fenêtre extérieure (F1)	E	bois	Peinture	0,01	=0u<0,1	
261					0,01	=0u<0,1	
262	Plinthes		Bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
263					0,01	=0u<0,1	
264	Embrasure (E1)	E	Bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
265					0,01	=0u<0,1	
266	Poutre		Bois	Peinture	4.3	=0u<0,1	
267	plafond				3.7	=0u<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 13

1er étage - Chambre 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
268	Mur	A	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
269					0,01	=ou<0,1	
270	Mur	B	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
271					0,01	=ou<0,1	
272	Mur	C	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
273					0,01	=ou<0,1	
274	Mur	D	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
275					0,01	=ou<0,1	
276	Mur	E	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
277					0,01	=ou<0,1	
278	Mur	F	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
279					0,01	=ou<0,1	
280	Plafond		Plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
281					0,01	=ou<0,1	
282	Poutre		bois	peinture	1.9	=ou<0,1	
283	plafond				3.3	=ou<0,1	
284	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
285					0,01	=ou<0,1	
286	Fenêtre intérieure (F1)	C	bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
287					0,01	=ou<0,1	
288	Fenêtre extérieure (F1)	C	bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
289					0,01	=ou<0,1	
290	Embrasure (E1)	C	Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
291					0,01	=ou<0,1	
292	Plinthes		Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
293					0,01	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 13

1er étage - Chambre 3

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
294	Mur	A	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
295					0,01	=ou<0,1	
296	Mur	B	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
297					0,01	=ou<0,1	
298	Mur	C	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
299					0,01	=ou<0,1	
300	Mur	D	plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
301					0,01	=ou<0,1	
302	Plafond		Plâtre	toile peinte	0,01	=ou<0,1	
303					0,01	=ou<0,1	
304	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
305					0,01	=ou<0,1	
306	Plinthes		Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
307					0,01	=ou<0,1	
308	Fenêtre intérieure (F1)	B	bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
309					0,01	=ou<0,1	
310	Fenêtre extérieure (F1)	B	bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
311					0,01	=ou<0,1	
312	Fenêtre intérieure (F2)	C	bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
313					0,01	=ou<0,1	
314	Fenêtre extérieure (F2)	C	bois	Vernis	0,01	=ou<0,1	
315					0,01	=ou<0,1	
316	Volet intérieur (V1)	B	Métal	peinture	1.9	=ou<0,1	
317					1.6	=ou<0,1	
318	Volet extérieur (V1)	B	Métal	peinture	1.8	=ou<0,1	
319					1.5	=ou<0,1	
320	Embrasure (E1)	A	Enduit ciment	toile peinte	1.1	=ou<0,1	
321					1.3	=ou<0,1	
322	Embrasure (E2)	B	Enduit ciment	toile peinte	1.6	=ou<0,1	
323					1.2	=ou<0,1	
324	Embrasure (E3)	C	Enduit ciment	toile peinte	1.8	=ou<0,1	
325					1.5	=ou<0,1	
326	Allège (A1)	B	Enduit ciment	toile peinte	1.2	=ou<0,1	
327					1.7	=ou<0,1	
328	Allège (A2)	C	Enduit ciment	toile peinte	1.6	=ou<0,1	
329					1.4	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 18

1er étage - Chambre 4

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
330	Mur	A	plâtre	Peinture	0,01	=ou<0,1	
331					0,01	=ou<0,1	
332	Mur	B	plâtre	Peinture	0,01	=ou<0,1	
333					0,01	=ou<0,1	
334	Mur	C	plâtre	Peinture	0,01	=ou<0,1	
335					0,01	=ou<0,1	
336	Mur	D	plâtre	Peinture	0,01	=ou<0,1	
337					0,01	=ou<0,1	
338	Plafond		Bois	vernis	0,01	=ou<0,1	
339					0,01	=ou<0,1	
340	Plinthes		Bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
341					0,01	=ou<0,1	
342	Fenêtre intérieure (F1)	B	bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
343					0,01	=ou<0,1	
344	Fenêtre extérieure (F1)	B	bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
345					0,01	=ou<0,1	
346	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
347					0,01	=ou<0,1	
348	Embrasure (E1)	B	Plâtre	Peinture	0,01	=ou<0,1	
349					0,01	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 10

1er étage - Débarras

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
350	Mur	A	Brique		0,01	=ou<0,1	
351					0,01	=ou<0,1	
352	Mur	D	Brique		0,01	=ou<0,1	
353					0,01	=ou<0,1	
354	Mur	B	Bois		0,01	=ou<0,1	
355					0,01	=ou<0,1	
356	Mur	C	Enduit ciment	Peinture	0,01	=ou<0,1	
357					0,01	=ou<0,1	
358	Plafond		Bois	polystyrène	0,01	=ou<0,1	
359					0,01	=ou<0,1	
360	Poutre plafond		bois	vernis	0,01	=ou<0,1	
361					0,01	=ou<0,1	
362	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=ou<0,1	
363					0,01	=ou<0,1	
364	Fenêtre intérieure (F1)	C	bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
365					0,01	=ou<0,1	
366	Fenêtre extérieure (F1)	C	bois	Peinture	0,01	=ou<0,1	
367					0,01	=ou<0,1	
368	Embrasure (E1)	C	Enduit ciment		0,01	=ou<0,1	
369					0,01	=ou<0,1	

Nombre d'unités de diagnostic : 10

1er étage - Wc 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
370	Mur	A	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
371					0,01	=0u<0,1	
372	Mur	B	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
373					0,01	=0u<0,1	
374	Mur	C	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
375					0,01	=0u<0,1	
376	Mur	D	Enduit ciment	peinture	0,01	=0u<0,1	
377					0,01	=0u<0,1	
378	Plafond		Plâtre	Peinture	0,01	=0u<0,1	
379					0,01	=0u<0,1	
380	Porte (P1)	A	bois	peinture	0,01	=0u<0,1	
381					0,01	=0u<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 6							

Façade habitation

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
382	Murs		Enduit		0,01	=0u<0,1	
383					0,01	=0u<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 1							

Grange 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
384	Mur	A	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
385					0,01	=0u<0,1	
386	Mur	B	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
387					0,01	=0u<0,1	
388	Mur	C	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
389					0,01	=0u<0,1	
390	Mur	D	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
391					0,01	=0u<0,1	
392	Plafond		Bois		0,01	=0u<0,1	
393					0,01	=0u<0,1	
394	Porte (P1)	A	bois	peinture	15.9	=0u<0,1	
395					16.6	=0u<0,1	
396	Poutres		Bois		0,01	=0u<0,1	
397					0,01	=0u<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 7							

Grange 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
398	Mur	A	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
399					0,01	=0u<0,1	
400	Mur	B	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
401					0,01	=0u<0,1	
402	Mur	C	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
403					0,01	=0u<0,1	
404	Mur	D	Enduit ciment		0,01	=0u<0,1	
405					0,01	=0u<0,1	
406	Plafond		bois		0,01	=0u<0,1	
407					0,01	=0u<0,1	
408	Porte (P1)	A	Métal		0,01	=0u<0,1	
409					0,01	=0u<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 6							

Local

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
410	Mur	A	Béton		0,01	=0u<0,1	
411					0,01	=0u<0,1	
412	Mur	B	Béton		0,01	=0u<0,1	
413					0,01	=0u<0,1	
414	Mur	D	Béton		0,01	=0u<0,1	
415					0,01	=0u<0,1	
416	Mur	C	Pierre		0,01	=0u<0,1	
417					0,01	=0u<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 4							

Grenier grange 2

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
418	Mur	A	Béton		0,01	=0u<0,1	
419					0,01	=0u<0,1	
420	Mur	B	Béton		0,01	=0u<0,1	
421					0,01	=0u<0,1	
422	Mur	C	Béton		0,01	=0u<0,1	
423					0,01	=0u<0,1	
424	Mur	D	Béton		0,01	=0u<0,1	
425					0,01	=0u<0,1	
426	Plafond		Plaques fibrociment		0,01	=0u<0,1	
427					0,01	=0u<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 5							

Façade grange 1

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/cm ²)	Incertitude de la mesure (+/- en mg/cm ²)	Observations
428	Murs		Enduit		0,01	=ou<0,1	
429					0,01	=ou<0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 1							

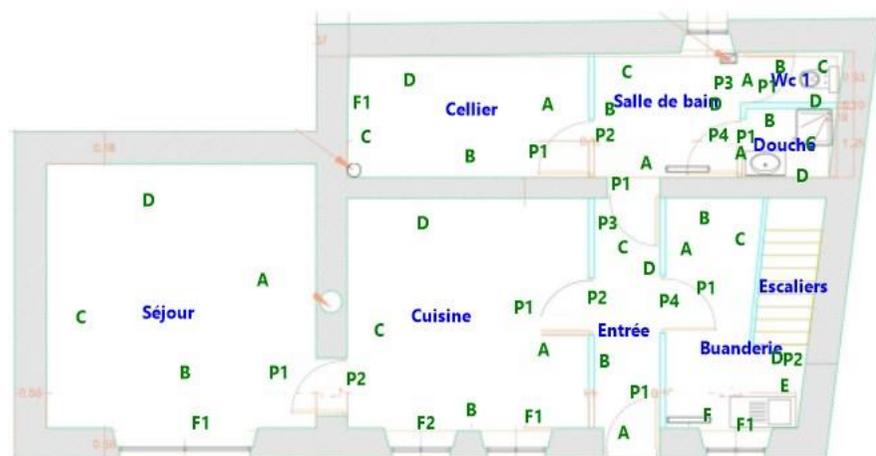
Analyses chimiques du laboratoire :

N°	Unité repérage	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Teneur en plomb (mg/g)	Incertitude de l'analyse (+/- en mg/g)	Observations

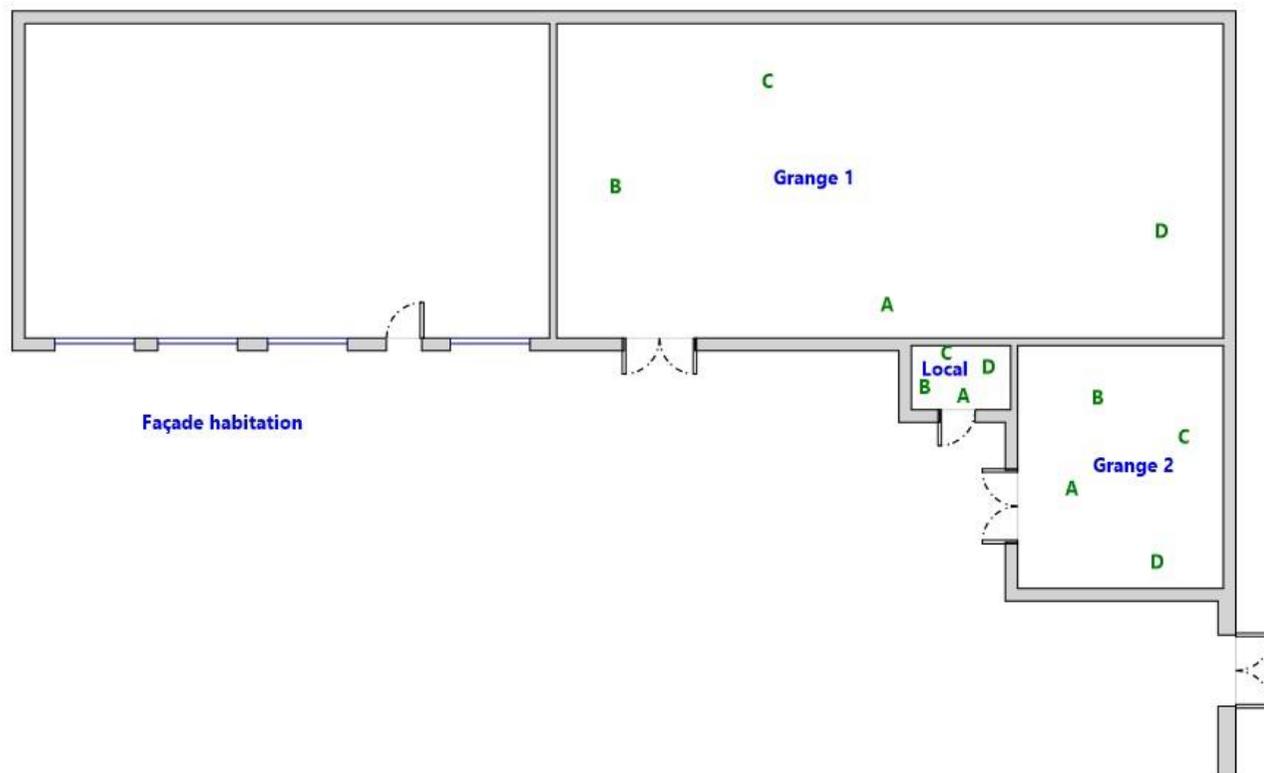
Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Commentaires relatifs aux mesures incohérentes :

ANNEXE 1 - REPERAGE DES LOCAUX







ANNEXE 2 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Li_fin__zone

ANNEXE 3 - NOTICE D'INFORMATION

1. LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

2. COMMENT SE CONTAMINE-T-ON ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- > en travaillant sans protection,
- > en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- > en se rongant les ongles,
- > en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

3. QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE POTENTIEL SUR UN CHANTIER ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- > Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- > Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- > Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- > Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- > Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- > Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- > Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- > Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- > Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - o interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - o rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - o interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - o ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- > des conseils dans le choix des protections,
- > une aide à l'information et à la formation,
- > une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
<http://www.rsi.fr/centre>
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- > le rapport de repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- > la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- > Les guides de prévention :
 - Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 6374 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPETENCES

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Roger MARTINEZ

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	04/12/2019	03/12/2024
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/06/2018	27/06/2023
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	18/02/2025

Date : 19/02/2020

Numéro de certificat : 8119466

Jean-Michel Audrain, Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 6 - ATTESTATION DU FABRICANT DE L'ANALYSEUR XRF



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 850 MBq cette valeur limite est atteinte après 60 mois.**
- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBq cette valeur limite est atteinte après 36 mois.**

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : SOCOTEC-34

Modèle de l'analyseur :	FEnX
Numéro de série analyseur :	2-0799
Numéro de série de la source :	RTV-1014-23
Activité de la source (Mbq) :	850
Date d'origine de la source :	16/02/2021
Date de fin de validité de la source :	16/02/2026



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

ANNEXE 7 - PV ANALYSES